



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt cinq mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation : 15/03/2019
Date d'affichage : 01/04/2019

Délibérations n° 2019-1-1 et n° 2019-2-3 :
Membres en exercice : 29
Présents : 18
Représentés : 7
Votants : 25

Délibération n° 2019-2-4 :
Membres en exercice : 29
Présents : 19
Représentés : 7
Votants : 25

Délibération n° 2019-2-5 et suivantes :
Membres en exercice : 29
Présents : 19
Représentés : 7
Votants : 26

Délibération n° 2019-8-1 :
Membres en exercice : 29
Présents : 19
Représentés : 7
Votants : 25

Étaient présents :

Monsieur Éric BAREILLE
Madame Maria BOISANTÉ
Monsieur Jean-Marc MELLIERE
Monsieur Robert LEBRUN
Madame Martine AMRANE
Monsieur Rachid BENYACHOU
Madame Marie-Odile MARCISSET
Madame Nathalie CHARPENTIER
Monsieur Vincent AUTHEVILLE
Madame Chantal VEYSSADE
Madame Françoise CELESTIN
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
Madame Sylvie JAMI
Monsieur Serge BARDY
Madame Catherine GUILCHER
Monsieur Jérôme DUMOULIN
Monsieur Eric LORION
Monsieur Didier EUDE (arrivé à 20h49)

Étaient absents et représentés :

Donne procuration à :

Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ	Monsieur Éric BAREILLE
Monsieur Isa TOPALOGU	Madame Maria BOISANTÉ
Monsieur Florent DUPRIEZ	Madame Marie-Odile MARCISSET
Madame Françoise COSTO	Madame Chantal VEYSSADE
Madame Hélène DEMAN	Monsieur Robert LEBRUN
Madame Jessica DELATTRE	Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
Madame Françoise GAUDOT	Madame Catherine GUILCHER

Étaient absents et non représentés :

Monsieur Stéphane DIGOL N'DOZANGUE
Madame Laurence PAROUTY
Monsieur Vincent WEILER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc MELLIERE

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2019

➤ Le procès-verbal du Conseil municipal du 4 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire organisée par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Décision n°4 du 6 février 2019** : Convention d'assistance juridique sous forme d'abonnement annuel avec Maître Ingrid VAN ESLANDE avocat associé de la SELARL PORTELLI AVOCATS sise 6, rue Duret à Paris (75116), pour un montant de 7 200€ HT maximum par an.
- **Décision n°5 du 7 février 2019** : Convention avec l'organisme ADAV sise 10 bis, rue du Collège à BERGUES (59380) pour l'organisation d'un séjour jeunesse 14-17 ans du 14 au 21 juillet en Bulgarie, pour un montant de 8 500€ TTC.
- **Décision n°6 du 12 février 2019** : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° 2017M02 relatif à des travaux de construction du Groupe Scolaire du Balory « lot n°9 menuiseries intérieures » avec la Société LA FRATERNELLE sise Chemin Wicart - CS 12054 à Lisieux Cedex (14102), pour un montant de 280 663,90€ HT soit une baisse de -0,59 % par rapport au montant initial, et par conséquent ne bouleverse pas l'économie générale du marché.
- **Décision n°7 du 12 février 2019** : Convention avec l'organisme ADAV sise 10 bis, rue du Collège à BERGUES (59380) pour l'organisation d'un séjour 7-14 ans du 7 au 13 juillet à Châtel (74390), pour un montant de 16 200€ TTC.
- **Décision n°8 du 28 février 2019** : Marché n°201901B relatif à la construction de deux classes modulaires à l'école Louis Pasteur avec la Société PORTAKABIN SAS sise 8, rue de l'Épinoy à TEMPLEMARS (59637), pour un montant de 329 057€ TTC.
- **Décision n°9 du 28 février 2019** : Marché à procédure adaptée n°2017M11 relatif à la fourniture et livraison de matériels informatiques avec la Société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION sise Technopôle Château-Gombert BP 100 à Marseille (13013), pour un montant de 8 746,38€ HT.
- **Décision n°10 du 28 février 2019** : Marché à procédure adaptée n°201902A relatif à la location de 4 photocopieurs avec maintenance du parc avec la Société TOSHIBA Île de France sise 26, rue de Saarinen à Rungis (94150), pour un montant de 4 759,82€ TTC par an.
- **Décision n°11 du 11 mars 2019** : Formation PSC1 dispensée par la Protection Civile 77 en direction du public de la Structure Information Jeunesse le samedi 25 mai 2019 à la Ferme des Arts, la participation financière de la commune sera de 15€ par personne.
- **Décision n°12 du 11 mars 2019** : Fixation du montant de la participation financière pour les séjours des enfants de 7 à 14 ans à Châtel (74390) du 7 au 13 juillet 2019 et des 14 à 17 ans en Bulgarie du 14 au 21 juillet 2019.

Tarification séiour Châtel 7/14 ans			Tarification séiour Bulgarie 14/17 ans			
A	0 à 299 €	120.00 €	A	0.00 €	258.00 €	127.00 €
B	+ 300 € à 499 €	140.00 €	B	259.00 €	517.00 €	154.00 €
C	+ 500 € à 649 €	160.00 €	C	518.00 €	776.00 €	183.00 €
D	+ 650 € à 799 €	180.00 €	D	777.00 €	1035.00 €	218.00 €
E	+ 800 € à 949 €	200.00 €	E	1036.00 €	1294.00 €	255.00 €
F	+ 950 € à 1149 €	220.00 €	F	1295.00 €	1553.00 €	291.00 €
G	+ 1150 € à 1349 €	240.00 €	G	1554.00 €	1812.00 €	337.00 €
H	+ 1350 € à 1699 €	280.00 €	H	1813.00 €	2071.00 €	371.00 €
I	1700 €	320.00 €	I	2072.00 €	2330.00 €	385.00 €
J	Extérieur	600.00 €	J	+	2330.00 €	405.00 €
			K	Extérieur		850.00 €

N° 2019-1-1 : CONVENTION AVEC L'ÉTAT CONCERNANT LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

VU la délibération du Conseil municipal de Vert-Saint-Denis n°1.3 du 26 septembre 2011 approuvant le principe de la dématérialisation des actes administratifs au contrôle de légalité,

CONSIDÉRANT la demande de la Préfecture de modifier la convention pour la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité (*annexe consultable en mairie*),

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à changer de prestataire pour les opérations de dématérialisation des actes administratifs transmis au contrôle de légalité et à signer les avenants de la convention avec le Représentant de l'État pour l'adapter aux besoins des services.

N° 2019-2-3 : COMPTE DE GESTION

VU l'avis de la Commission Finances du 13 mars 2019,

Après s'être fait présenter les résultats du budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 25

- nombre de votes « pour » : 21

- nombre de votes « contre » : 4 (Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN)

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2019-2-4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre le vote du compte administratif 2018.

Madame Maria BOISANTÉ est appelée à présider le Conseil pour le vote du compte administratif 2018 comme suit :

CONSIDÉRANT que Monsieur Eric BAREILLE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 25

- nombre de votes « pour » : 20

- nombre de votes « contre » : 5 (Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE)

APRÈS s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2018,

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle du Conseil municipal lors du vote du compte administratif et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,
PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,
APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel se présente de la manière suivante :

		Investissement	Fonctionnement
Réalisation de l'exercice 2018 (mandats et titres)	Recettes	6 054 568,95	10 424 340,03
	Dépenses	5 330 960,21	9 526 655,16
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement (002)		1 389 067,60
	Report en section investissement (001)	- 513 417,31	
Résultat de l'exercice 2018		210 191,43	2 286 752,47
Reste à réaliser à reporter en 2019	Recettes	215 630,00	
	Dépenses	594 216,00	
Total reste à réaliser		- 378 586,00	
Résultat Global de l'exercice		- 168 394,57	2 286 752,47

N° 2019-2-5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

VU l'avis de la commission finances du 13 mars 2019,
Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif pour l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif 2018 fait apparaître, en section de fonctionnement, un excédent de clôture de 2 286 752,47 € et un besoin de financement, en section d'investissement de 168 394,57 €

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 26
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 5 (Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE)

DÉCIDE d'affecter :

- Au besoin de financement de la section d'investissement compte 1068,
le montant de168 394,57 €
- En réserve d'investissement au compte 1068,
la somme de1 431 605,43 €
- Au compte 002 recettes « résultat reporté » en section de fonctionnement,
le résultat de clôture soit686 752,47 €

N° 2019-2-6 : TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2019

VU la Commission Finances du 13 mars 2019,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 26
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 5 (Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE)

DÉCIDE de fixer, pour l'année 2019, les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 17,20 %
- Taxe foncier bâti : 31,17 %
- Taxe foncier non bâti : 79,93 %

DIT que la recette correspondante est inscrite au budget primitif 2019.

VU l'avis de la Commission Finances du 13 mars 2019,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	TOTAL 2019	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
011- Charges à caractère général	2 171 000	21	5(1)	0
012 - Charges de personnel	5 894 420	21	5(1)	0
014 - Atténuations de produits	360 580	21	4(2)	1(3)
65 Autres charges	1 202 000	21	4(2)	1(3)
Total des dépenses de gestion courante	9 628 000			
66 - Charges financières	104 000	21	4(2)	1(3)
67 - Charges exceptionnelles	1 752	21	4(2)	1(3)
022 - Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 733 752			
023 - Virement à la section d'investissement	500 000	21	4(2)	1(3)
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	395 000	21	4(2)	1(3)
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	895 000			
Total dépenses de fonctionnement	10 628 752			

(1) : **Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE**

(2) : **Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN**

(3) : **Monsieur EUDE**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	TOTAL 2019	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
013 - Atténuation de charges	50 000	21	4(2)	1(3)
70 - Produits des services	900 000	21	4(2)	1(3)
73 - Impôts et taxes	7 350 000	21	5(1)	0
74 - Dotations, subventions	1 600 000	21	0	5(1)
75 - Autres produits de gestion courante	29 000	21	0	5(1)
Total des recettes de gestion courante	9 929 000			
76 - Produits financiers	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 929 000			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 999,53	21	0	5(1)
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	12 999,53			
Total des recettes de fonctionnement	9 941 999,53			

Résultat positif reporté	686 752,47	21	0	5(1)
--------------------------	------------	----	---	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 628 752			
---	------------	--	--	--

(1) : **Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE**

(2) : **Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN**

(3) : **Monsieur EUDE**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RAR 2018	BP 2019	TOTAL 2019	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
010 Stocks	-	-	-	-	-	-
20 Immobilisations incorporelles	58 327	117 073	175 400	21	4(2)	1(3)
204 Subventions d'équipement versées		203 000	203 000	21	0	5(1)
21 Immobilisations corporelles	273 617	1 830 182,47	2 103 799,47	21	4(2)	1(3)
22 Immobilisations reçues	-	-	-	-	-	-
23 Immobilisations en cours	262 272	1 414 028	1 676 300	21	4(2)	1(3)
Total des dépenses d'équipement	594 216	3 564 283,47	4 158 499,47			
10 Dotations, fonds divers	-	-	-	-	-	-
13 Subventions versées	-	-	-	-	-	-
16 Emprunts		427 300	427 300	21	4(2)	1(3)
020 dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses financières		427 300	427 300			
Total des dépenses réelles d'investissement	594 216	3 991 583,47	4 585 799,47			
040 Opération d'ordre entre section		12 999,53	12 999,53	21	4(2)	1(3)
041 Opération patrimoniales		150 000	150 000	21	4(2)	1(3)
Total des dépenses d'ordre d'investissement		162 999,53	162 999,53			
TOTAL	594 216	4 154 583	4 748 799			

001 Solde d'exécution négatif	-	-	-	-	-	-
-------------------------------	---	---	---	---	---	---

Total des dépenses d'investissement cumulées	594 216	4 154 583	4 748 799			
--	---------	-----------	-----------	--	--	--

(1) : Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE

(2) : Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN

(3) : Monsieur EUDE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RAR 2018	BP 2019	TOTAL 2019	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
010 Stocks	-	-	-	-	-	-
13 Subventions d'investissement	215 630	390 070	605 700	21	0	5(1)
16 Emprunts		554 907,57	554 907,57	21	4(2)	1(3)
Total des recettes d'équipement	215 630	944 977,57	1 160 607,57			
10 Dotation fonds divers		733 000	733 000	21	0	5(1)
1068 excédents de fonctionnement		1 600 000	1 600 000	21	0	5(1)
024 Produits de cession	-	-	-	-	-	-
Total des recettes financières		2 333 000	2 333 000			

Total des recettes réelles d'investissement	215 630	3 277 977,57	3 493 607,57			
021 Virement de la section fonctionnement		500 000	500 000	21	0	5(1)
040 Opérations d'ordre entre sections		395 000	395 000	21	0	5(1)
041 Opérations patrimoniales		150 000	150 000	21	0	5(1)
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 045 000	1 045 000			
TOTAL	215 630	4 322 977,57	4 538 607,57			

001 Solde d'exécution positif		210 191,43	210 191,43	21	0	5(1)
-------------------------------	--	------------	------------	----	---	------

Total des recettes d'investissement cumulées			4 748 799			
--	--	--	-----------	--	--	--

(1) : Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE

(2) : Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN

(3) : Monsieur EUDE

APPROUVE le budget primitif 2019, chapitre par chapitre.

N° 2019-4-1 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'OVINS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR ÉCOPÂTURAGE

VU la volonté de la commune de Vert-Saint-Denis de gérer de façon écologique une partie de ses espaces enherbés,

VU le projet de convention de mise à disposition d'ovins pour l'entretien des espaces verts par écopâturage,

VU la commission finances en date du 13 mars 2019,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de mise à disposition d'ovins pour l'entretien des espaces verts par écopâturage, entre la commune de Vert-Saint-Denis et Monsieur Eric PIERRE, artisan.

PRÉCISE que la convention prend effet à compter de la signature de la-dite convention et pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois au maximum par reconduction expresse.

PRÉCISE que le coût financier de cette prestation sera calculé de la manière suivante : 1,50 € HT par animal et par jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

N° 2019-5-1 : ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT DES PARCELLES AC 331 et AC 332 SISES 2 et 4 RUE DE LA PAIX DU PONCEAU

VU l'avis de la Commission urbanisme en date du 13 mars 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'engager la procédure de déclassement pour faire sortir du domaine public communal les deux parcelles,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

DÉCIDE d'engager la procédure de déclassement des parcelles AC 331 et AC 332, d'une superficie de respectivement 214 et 259 m²,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N° 2019-5-2 : RÉTABLISSEMENTS DE VOIRIES AUTOROUTIÈRES A5, A5a ET A105 TRANSFÉRÉES PAR L'ÉTAT A LA COMMUNE

VU l'avis de la Commission Urbanisme en date du 13 mars 2019,

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de la section NOEUD DES EPRUNES/MELUN (RD 471) ont été déclarés d'utilité publique par décret en date du 2 octobre 1991 avec mise en

service le 22 octobre 1993 ;

CONSIDÉRANT que la section des autoroutes A5, A5a et A105 est incluse dans la section NOEUD DES EPRUNES/MELUN (RD 471) de l'autoroute A5 et de ses branches autoroutières A5a et A5b de raccordement à la Francilienne, respectivement au nœud de la justice et au nœud du Val-Ganisse ;

CONSIDÉRANT que les autoroutes A5, A5a et A 105 NOEUD DES EPRUNES/MELUN (RD 471) ont été concédées à la société des autoroutes PARIS-RHIN-RHONE suivant la convention de concession du 4 juin 1986 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de cet ouvrage, l'État s'est rendu propriétaire par actes amiables ou par voie d'expropriation, des immeubles à Vert Saint Denis, comprenant ceux objets du présent transfert ;

CONSIDÉRANT que toutes les parcelles ont été incorporées au domaine public de l'État ;

CONSIDÉRANT que les délimitations des emprises des autoroutes A5, A5a et A105 sur la commune de Vert Saint Denis ont été approuvées par décisions de Monsieur le Directeur des Routes ;

CONSIDÉRANT que, afin de régulariser la situation juridique de l'ensemble des immeubles acquis dans le cadre de la construction des autoroutes A5, A105 et A5a, et pour se conformer aux prescriptions de la directive relative à la domanialité des terrains acquis dans le cadre de la construction des autoroutes émanant de la Direction des Routes et de la Circulation Routière, il convient d'établir, en vue de sa publication au fichier immobilier, l'acte administratif (dont le projet est annexé à la présente délibération) permettant d'identifier les parcelles qui, acquises au nom de l'État, sont inutiles à la concession et forment des rétablissements de voiries devant être transférées au compte de la commune de Vert Saint Denis ;

CONSIDÉRANT les parcelles concernées, à savoir :

Autoroute A5 a	
ZC	107, 88, 89, 95
Autoroute A5	
ZC	109
YB	11
Autoroute A105	
ZD	96, 90, 71, 88, 98, 84, 86, 57, 94, 92
ZE	43, 48, 38, 27, 31, 28, 46
ZH	93, 90, 87, 85
A	598, 590, 592, 594, 596
B	906, 907, 908, 1653, 1649, 1647, 1645

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

AUTORISE le transfert de rétablissements de voiries relatifs aux autoroutes A5, A5a et A 105 par l'État à la commune des parcelles sus-citées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de transfert et tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 2019-7-1 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES MULTI-ACCUEIL AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE

CONSIDÉRANT la volonté municipale de répondre aux besoins de garde d'enfants des familles verdionysiennes par des places en crèche familiale et halte garderie

CONSIDÉRANT la participation financière proposée par la CAF pour soutenir les dispositifs d'accueil de la petite enfance dans les communes ou leurs groupements,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour le Multi Accueil de Vert-Saint-Denis telle qu'annexée à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

N° 2019-7-2 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL

VU la délibération n°2018-7-1 du 24 septembre 2018,

VU la validation de la modification de ce règlement par la Commission Action Éducative le 14 mars 2019,

CONSIDÉRANT que le règlement est conforme aux derniers textes juridiques relatifs à l'activité de la Petite Enfance et aux demandes de la Caisse Nationale des allocations familiales

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

APPROUVE, le nouveau règlement de fonctionnement du Multi-Accueil ainsi modifié.

N° 2019-8-1 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VU le Budget Primitif 2019,

VU la commission finances du 13 mars 2018,

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers de demande de subventions transmis à ce jour,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (Monsieur DEMARQUAY ne participe pas au vote en tant que Président d'association « Les p'tits monstres »),**

DIT que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2019,

ATTRIBUE les subventions aux associations, conformément au tableau ci-après annexé.

N° 2019-8-2 : TARIFS MUNICIPAUX POUR L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

VU la délibération 2.7 du 30 janvier 2017 portant modification des tarifs municipaux

VU la commission des finances du 13 mars 2019,

CONSIDÉRANT les services supplémentaires proposées par la commune en matière de location de salles,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant de la participation des utilisateurs,

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 26

- nombre de votes « pour » : 21

- nombre de votes « contre » : 5 (Mesdames GUILCHER, GAUDOT pouvoir à Mme GUILCHER et Messieurs LORION, DUMOULIN, EUDE)

DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants :

- Tableau récapitulatif des tarifs des salles municipales

SALLE	ADRESSE	SURFACE	CAPACITÉ PERSONNES	CUISINE	ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES JOURNÉE	HABITANT JOURNÉE	HABITANT WEEK-END	EXTÉRIEURS & ENTREPRISES JOURNÉE
Ferme des arts	60 rue Pasteur	300 m ²	106 gradins 250 sans gradins	OUI	500,00 €	-----	-----	900,00 €
Anne-Frank	rue de Pouilly	60 m ²	30	NON	150,00 €	-----	-----	300,00 €
Solidarités	2 rue Pasteur	140 m ²	80	OUI	350,00 €	300,00 €	500,00 €	600,00 €

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus,

À Vert-Saint-Denis, le 29 mars 2019

Le Maire,



Eric BAREILLE